

Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 7 mars 2014

Présents : Mlle NICAISE, Mmes MARECHAL, LEMAIRE, SFREDDO, FLAMME.
MM. SERPILLON, COPPEE, THIRY, LEMOINE, DAUBREGE, DREUMONT.

Pouvoirs : Madame VANDENBUSSHE donne pouvoir à monsieur SERPILLON.

Absents : Madame BERGES

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance.

Adoption du compte- rendu de la réunion du 6 décembre 2013

Il n'y a aucune observation sur ce compte-rendu, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Tout d'abord, Monsieur le Maire fait un petit discours afin de remercier les membres du Conseil Municipal pour le travail effectué tout au long du présent mandat et pour la confiance qu'ils lui ont témoignée. Il remercie également les membres du personnel communal. Il rend un hommage à Annie MARECHAL, présente, depuis 4 mandats à savoir 25 années et, qui, cessera ses fonctions à la prochaine échéance électorale pour d'autres aventures.

Le Conseil Municipal désigne Madame Laurence LEMAIRE comme secrétaire de séance.

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013
--

Monsieur le Maire se retire de l'Assemblée pour le vote du Compte Administratif 2013. Madame DURANT procède à la distribution des documents relatifs au compte administratif et le compte de gestion de la trésorerie. Madame MARECHAL précise que ce document a été examiné en Commission des Finances le 27 février dernier lors du débat d'orientation budgétaire 2014. Madame DURANT lit les résultats de l'exercice 2013. Elle précise que la section de fonctionnement présente un résultat de clôture excédentaire de **142 140,39 euros**. La balance comptable de Monsieur le Receveur présente le même résultat.

La section d'investissement présente un déficit de **132 740,28 euros**. Les restes à réaliser s'élèvent, en dépenses d'investissement à **55 139,00 euros** et en recettes d'investissement à **114 807,00 euros**. Le solde d'exécution total en section d'investissement est donc déficitaire de **73 072,58 euros**.

Madame MARECHAL propose donc d'affecter le résultat 2013 ainsi qu'il suit :

- ⇒ Reprise d'une somme de **69 067,81 euros au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté** (financement de la section de fonctionnement à reprendre au Budget Primitif 2014)

- ⇒ Affectation d'une somme de **73 072,58 euros au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé** (montant à reprendre pour financer l'investissement 2014 et les soldes 2013)

Après délibération, le Compte Administratif 2013 est adopté à l'unanimité ainsi que l'approbation du compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal.

ADOPTION BUDGET PRIMITIF 2014

Monsieur le Maire est rappelé en salle du Conseil Municipal pour étudier le budget primitif 2014. Il informe le Conseil Municipal que les dotations de l'Etat ont baissé et que, suite à la fusion des intercommunalités, la commune ne percevra plus de dotation de solidarité. Les recettes seront réduites d'environ 45000 €. Il donne lecture d'un courrier émanant de l'AMVS indiquant que l'attribution de compensation sera identique à celle perçue en 2013 et sera versée en douzième. A ce jour, nous n'avons toujours rien perçu, ce qui représente environ 19000 €. A titre indicatif, la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre a perçu les recettes du Conseil Général mais n'a pas payé les entreprises Ansel et Deghaie pour le port fluvial d'Hautmont.

Madame DURANT poursuit par la présentation des documents budgétaires reprenant le détail des dépenses et recettes de fonctionnement du Budget Primitif 2014.

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée de voter les taux d'imposition 2014. Après concertation, il est décidé de retenir :

⇒ Taxe d'Habitation	14.53 %
⇒ Taxe Foncière sur le bâti	12.12 %
⇒ Taxe Foncière sur le non bâti	38.23 %

Monsieur le Maire précise que cela représente une augmentation de 1% des taux 2013 comme chaque année.

Le tableau des subventions communales a été examiné et voté globalement pour un montant total de 26 251 €. Monsieur LEMOINE a précisé que le tennis de table ne comptait plus que 8 licenciés encadrés par Frédéric BOULENGUER. Par contre, le tennis club a vu évoluer son effectif de 8 à 21. Il propose donc de réduire la subvention communale du tennis de table de 150 € pour les affecter au tennis club. Les membres du Conseil Municipal, membres d'une association, n'ont pas pris part au vote. Cette décision a été validée par le Conseil Municipal. Monsieur le Maire lit le courrier de monsieur Robert FLAMME informant la municipalité de la création d'une association intitulée « Les Sentinelles de la Mémoire ». Ce courrier relatait également une demande d'autorisation et de participation financière pour l'implantation d'une stèle à la mémoire des aviateurs abattus sur la plaine de Saint Rémy du Nord lors de la deuxième guerre mondiale. A ce courrier, étaient joints les justificatifs de déclaration de cette association ainsi que les devis relatifs à la stèle. Une réponse lui a été adressée en lui indiquant que cette interrogation serait étudiée en réunion de Conseil Municipal. Monsieur le Président de l'association « Les Sentinelles de la Mémoire », a répondu qu'il souhaiterait rencontrer la municipalité pour l'organisation d'une éventuelle

cérémonie. Après concertation, le Conseil Municipal décide, par 12 voix pour, une abstention, d'attribuer une participation exceptionnelle de 2000 € à cette nouvelle association. Le Conseil Municipal a proposé d'implanter ce monument près de la stèle du Général De Gaulle. Un courrier sera envoyé à monsieur le Président pour convenir d'une date de réunion après les élections municipales.

Les documents reprenant les dépenses et les recettes d'investissement sont examinés par les membres du Conseil Municipal.

Monsieur COPPEE lit et explique le détail des travaux à réaliser au cours de l'année 2014. Madame LEMAIRE prend la parole en précisant que, cette année, le camping du Centre de Loisirs n'aura pas lieu à Fourmies. Par conséquent, il ne sera pas nécessaire de procéder à l'acquisition d'un réfrigérateur et d'une cuisinière. Elle informe le Conseil Municipal que le document informatif concernant les inscriptions va être diffusé prochainement. Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'augmenter les tarifs du Centre de Loisirs à hauteur de 5%.

Monsieur le Maire propose de passer au vote du Budget Primitif 2014.

Après délibération, le Budget Primitif 2014 est adopté à l'unanimité.

EVOLUTIONS DES TARIFS

Madame DURANT procède à la distribution au Conseil Municipal d'un document reprenant toutes les informations nécessaires aux évolutions de tarifs. Elle explique aux membres du Conseil Municipal que le premier tableau concernant les tarifs de cantine n'a pas subi de modifications. En effet, cette année, la société de restauration API n'a pas appliqué d'augmentation de ses tarifs au 1^{er} janvier 2014. Le Conseil Municipal, à l'unanimité propose de ne pas appliquer d'augmentation des tarifs de la restauration scolaire pour cette année.

Elle rappelle aux membres du Conseil Municipal, leur décision de tarification des concessions du columbarium. Actuellement, il ne reste que 3 cases disponibles. Plusieurs devis ont été demandés par monsieur Coppee afin de prévoir un ou deux niveaux supplémentaires. Les prix ont évolué de 100% depuis l'année 2006. Les cases seront donc vendues au prix du coût de construction des niveaux du columbarium. Il ne serait pas convenable d'appliquer cette hausse en une seule fois, c'est pourquoi, après concertation, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs suivants : 650 euros la case pour trente années et 900 euros pour cinquante années. Les tarifs pour les concessions du cimetière n'ont pas évolué depuis l'année 2011. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'appliquer une hausse de 10 €, à savoir :

- ❖ Caveau 2 places : 160,00 euros
- ❖ Caveau 4 places : 240,00 euros

Madame DURANT rappelle aux membres du Conseil Municipal que les tarifs de location du foyer n'ont pas augmenté depuis 2011. Monsieur le Maire rappelle l'occupation assidue des associations, le coût en chauffage, éclairage. Monsieur COPPEE énumère les différentes dépenses d'investissements effectuées pour cette salle. Des comparaisons sont établies par rapport aux prix de locations de salles des communes voisines. Après différents échanges, le Conseil Municipal décide, à

l'unanimité d'appliquer une augmentation des tarifs de locations du foyer rural comme suit :

Habitants de la commune	400 €
Habitants extérieurs de la commune	550 €
2 ^{ème} location des associations	200 €

Il est précisé que les dépenses d'énergie seront facturées en sus aux associations.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que monsieur Daniel DUEZ devrait faire valoir ses droits à la retraite dans deux années environ. Il est donc nécessaire d'anticiper son remplacement. Mademoiselle Ludivine WATTIER est actuellement employée au service administratif au titre de « contrat d'accompagnement à l'emploi ». Ce contrat se termine le 31 juillet 2014 et, ne peut être renouvelé. Elle assure également la garderie le matin. L'intéressée donne entière satisfaction dans son travail. Suite à la réunion de la Commission du Personnel, monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de créer le poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à raison de 25 heures hebdomadaires. La déclaration sera effectuée à la bourse de l'emploi du Centre de Gestion afin de procéder à la nomination de mademoiselle WATTIER pour le 1^{er} août 2014. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer ce poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe de 25 heures par semaine.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Madame DURANT rappelle la réussite à l'examen professionnel de monsieur Raphaël APPLINCOURT au grade d'Adjoint Technique de 1^{ère} Classe. Il avait été nommé à ce grade le 1^{er} mars 2013 avec un reliquat d'ancienneté. La Commission du Personnel a validé son avancement d'échelon effectif au 16 janvier 2014. Cet agent peut prétendre à l'avancement de grade au titre de l'année 2014 puisqu'il a l'ancienneté requise dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux et l'échelon nécessaire. Le Centre de Gestion a validé le tableau d'avancement de grade au 1^{er} avril 2014 en tant qu'Adjoint technique Principal de 2^{ème} Classe. Il est donc nécessaire de créer ce poste au tableau des effectifs. Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de créer le poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe et de modifier le tableau des effectifs.

INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE

Madame DURANT indique aux membres du Conseil Municipal que madame POLVENT a envoyé un courrier sollicitant la municipalité pour l'obtention d'une indemnité d'administration et de technicité. Elle précise que Sabrina POLVENT percevait cette indemnité dans sa précédente collectivité. Cette prime est versée en fonction de la manière de servir de l'agent, de ses responsabilités (encadrement de la restauration scolaire, trajets entre l'école et la cantine) de son assiduité etc... La demande a été examinée et validée lors de la dernière réunion de la Commission du Personnel. Sabrina POLVENT répond à toutes les exigences. Cette indemnité est

basée sur un montant de référence annuel par grade et, auquel on applique un coefficient multiplicateur qui varie de 1 à 8. Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'accorder cette indemnité avec le coefficient multiplicateur équivalent à 1.

SOLLICITATIONS DE SUBVENTIONS

⊙ Monsieur le Maire rappelle les travaux de réhabilitation de la façade de la mairie et les aménagements d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Ces travaux représentent un coût global d'environ 238 000 € TTC. Ces travaux peuvent être subventionnés sur le montant HT de 198 323 € par la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), le Fonds Départemental d'Aménagement du Nord (FDAN), le Fonds Départemental de Solidarité Territoriale (FDST) et le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP). Il prie donc le Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter les différents organismes pour l'obtention de ces subventions. Si les dossiers sont acceptés, le coût hors taxes sera subventionné approximativement de 80%.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la Sous-Préfecture au titre de la DETR 2014, le Conseil Général pour le FDST et le FDAN 2014 et la caisse des dépôts et consignations pour le FIPHFP concernant ce projet.

⊙ Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision de retenir un assistant de maîtrise d'ouvrage pour l'étude relative à la construction/rénovation de l'école. Un appel d'offre a donc été lancé, 7 entreprises ont présenté des offres. Lors de l'analyse, la Commission a décidé de retenir dans un premier temps, trois offres. Elle a demandé des précisions sur les prestations. En effet, un cabinet avait indiqué des relevés topographiques et des sondages de sols en option. Ces prestations n'étaient pas prévues au cahier des charges. Les deux autres entreprises ont été interrogées pour connaître si ces suppléments avaient été intégrés dans leurs prix. Ces deux entités ont répondu négativement à la demande mais le cabinet TW Ingénierie a précisé qu'il voulait bien les intégrer dans ces prestations et, accorder une réduction financière à son premier prix. Le jugement des offres a été établi sur la base du cahier des charges. La Commission d'Appel d'Offres a décidé de retenir TW Ingénierie qui offre la prestation la moins onéreuse et répond tout à fait au cahier des charges. Monsieur COPPEE précise que plusieurs communes avaient travaillé avec les entreprises. Celles-ci ont été interrogées pour obtenir des précisions afin de savoir si elles avaient donné entière satisfaction.

Après exposé de monsieur le Maire, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité d'attribuer le marché à l'Entreprise TW Ingénierie pour cette assistance de maîtrise d'ouvrage.

⊙ Monsieur le Maire indique que cette étude peut être subventionnée à 80% jusque la phase 4 (esquisse) par le Conseil Général, au titre du FDAN, et le reste (phase des travaux) pourra l'être également mais à un taux de 35%. Il prie le Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter cette subvention. Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à demander cette subvention au Conseil Général.

INFORMATIONS DIVERSES:

~
© Madame DURANT lit les différentes déclarations de droit de préemption dont voici le détail :—

Une déclaration a été transmise par Maître LETURGIE Dominique à Bavay concernant un terrain situé rue d'En Haut au lieu-dit le Bout d'En Haut, appartenant à Madame PREVOT Maryse épouse HIANNE et à Messieurs RIDELAIRE Pierre et RIDELAIRE Willy, vendu à Monsieur et Madame HEDON Paul, domiciliés, 39 d'en Haut à Saint Rémy du Nord, pour la somme de 14 226€.

La seconde a été transmise par Maître DUPAS François-Régis à Bavay concernant une maison d'habitation située 33 rue Germain Huftier, appartenant à Madame DEMADE Monique, à Monsieur MAHE Ludovic et à Mademoiselle MAHE Erika, vendue pour la somme de 160 000€.

La troisième a été transmise par les Notaires Associés de Maubeuge concernant une maison d'habitation située 17 rue Germain Huftier, vendue à Monsieur BINOT Julien et à Mademoiselle LENOIR Elodie, domiciliés 25 cité des Tilleuls à Rousies, pour la somme de 135 000€.

La quatrième a été transmise par Maître AZAMBRE Jean-Paul à Berlaimont concernant une maison d'habitation située 50 rue d'Hautmont et un terrain localisé au lieu dit Le Haut du Village, appartenant à Madame SFREDDO Catherine et à la SARL Transports SFREDDO vendus à Monsieur et Madame LEGAT Raymond, domicilié, 46 rue d'Hautmont à Saint Rémy du Nord, pour la somme de 35 000€.

© Monsieur le Maire informe ses collègues d'une réunion récente à la mairie de Berlaimont. Un point a été fait concernant la fusion des intercommunalités. Il faut patienter jusqu'aux prochaines échéances électorales afin de connaître la constitution du prochain Conseil Communautaire.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire lit un courrier émanant du collège Félix Del Marle à Aulnoye-Aymeries sollicitant la municipalité pour une participation financière. Un stage est organisé pour les élèves de 6^{ème} afin de les sensibiliser à la citoyenneté et à l'environnement. Cela représente un coût de 220 euros par élève et, Emilie LAMBRET, domiciliée à Saint Rémy du Nord, participe à ce stage. Le Conseil Municipal estime que la commune ne peut faire face à ces demandes. Les recettes budgétaires sont de plus en plus restreintes. La commune se limite à participer aux frais scolaires des élèves en primaire. Une réponse sera donc adressée à cet organisme.

Georges DREUMONT évoque le souci rencontré avec son GPS pour le trajet allant de la rue de Boussières à Aulnoye-Aymeries. Il s'interroge puisque celui-ci lui fait emprunter la rue de la Panneterie. Néanmoins, les GPS nécessitent des mises à jour.

Monsieur le Maire propose aux membres de fixer la tenue des postes lors des élections municipales. Il préconise la présence d'un adjoint par poste. En effet, cette année, un titre d'identité devra être présenté à l'entrée du bureau de vote, sans celui-ci, il sera impossible de voter. L'adjoint sera responsable du bureau de vote et pourra gérer éventuellement, toute situation conflictuelle.

Il est donc retenu le planning suivant :

De 8 h 00 à 10 h 30	: M. COPPEE – M. LEMOINE – Me NICAISE
De 10h30 à 13 h 00	: Me LEMAIRE – Me FLAMME –
De 13 h 00 à 15 h 30	: M THIRY – M DAUBREGÉ
De 15 h 30 à 18 h 00	: Me MARECHAL – Me SFREDDO – M DREUMONT

A ce tableau seront ajoutés mesdames BERGES et VANDENBUSSCHE qui sont absentes ce jour ainsi que les nouveaux membres de l'équipe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.